



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-344**

**Séance publique du**

**29 septembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51541-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ ✓

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA SUBVENTION 2014 - MISSION D'AUDIT "ETABLISSEMENT BASTIDE DU FIGUIER" ET CREATION D'UN GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE (GCSMS)**

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



12.09

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Catherine SILVESTRE

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA SUBVENTION 2014 - MISSION D'AUDIT "ETABLISSEMENT BASTIDE DU FIGUIER" ET CREATION D'UN GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (GCSMS) - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public local de la Ville d'Aix-en-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Ses missions s'articulent principalement autour des interventions sociales, du handicap et de l'action gérontologique.

Cette dernière action s'inscrit plus particulièrement dans le cadre de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Bastide du Figuier » pour lequel, dès le début de l'année 2012, Madame le Maire a souhaité qu'une mission d'audit soit entreprise.

Pour ce faire, le Cabinet ASCOR, spécialisé en la matière, a été désigné avec pour principale mission de faire des propositions d'évolution quant au devenir de l'établissement afin que l'option de gestion la plus favorable soit mise en œuvre. Cela dans un souci permanent de garantie d'un niveau de prise en charge optimale des résidents et dans la recherche de l'efficacité économique.

La création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) a été retenue comme l'une des solutions adaptée à la situation actuelle, afin de faciliter la mutualisation des moyens et des compétences avec d'autres structures intervenant dans le même champ d'activités.

Le GCSMS semble l'outil de coopération le mieux approprié pour faire évoluer efficacement le financement de la structure et les conditions d'organisation de la prise en charge des personnes âgées accueillies.

Au-delà du contexte local, cette création s'inscrit également dans le contexte d'évolution des politiques publiques et de l'évolution générale du secteur médico-social. Les enjeux sont de favoriser la mutualisation des moyens existants, mais aussi de positionner l'évolution de l'offre de service au sein du territoire aixois de manière cohérente, permettant une fluidité dans le parcours de soins de la personne âgée.

Compte-tenu de la complexité de la problématique, ce projet de création de GCSMS nécessite un accompagnement technique et une assistance sur la dimension opérationnelle : le montage du dossier, la rédaction des documents contractuels, la constitution et la mise en œuvre du groupement.

C'est pourquoi le CCAS a lancé une consultation et conclu un marché à procédure adaptée afin de désigner un cabinet permettant de l'accompagner dans cette démarche.

Afin de mener au mieux la démarche entreprise, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CCAS une dotation complémentaire d'un montant de 30 000 € (trente mille euros).
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne 92520 657362 1724 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-344 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D 'ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA SUBVENTION 2014 - MISSION D'AUDIT  
"ETABLISSEMENT BASTIDE DU FIGUIER" ET CREATION D'UN GROUPEMENT DE  
COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE (GCSMS) -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)